ver qu'ils ne mentiraient pas à leur programme.

L'œuvre accomplie par la nouvelle administration est plus que suffisante pour démontrer aux contribuables qu'en élisant une municipalité socialiste et républicaine, ils ont enfin mis un terme au gâchis-pillage effréné que l'on faisait de leurs deniers.

Contre ce fait, la critique la plus acerbe, la plus maligne et la plus savante, ne saurait prévaloir.

On le verra dimanche par l'élection des citoyens Lesaffre et Franc.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Conseil Municipal
DE LILLE

Séance du dimanche 10 Janvier

La séance extraordinaire, fixée à hier matin, 10 heures a été ouverte à 10 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Delory, maire.

Avant le commencement de la séance, les conseillers causent avec animation par petits groupes. A gauche, les citoyens Delory, Delesalle, Bayer, Ghesquière ; à droite, MM. Barrois, Brackers-d'Hugo, Meurisse. On s'entretient sans doute du rapport financier qui va être lu par le citoyen Delesalle adjoint aux finances.

Dans la salle on remarque que la bustc du maire André a été nettoyé et remis à neuf.

Le citoyen Delory informe le Conseil que les citoyens Facon, Beaurepaire, Duponchelle et Brassart se sont fait excuser, puis le citoyen Ghesquière lit son rapport relatif à la création d'une crèche.

Création d'une Crèche

La première crèche sera créée à Moulins-Lille, le 2e à Esquermes. Nul doute que ces œuvres philanthropiques, destinées à sauver l'enfance pauvre des dangers qui l'assaillent et qui la menacent à tout instant, soient bien accueillies de la population.

Suivant la demande du citoyen Ghesquière, le projet est renvoyé à la commission des finances.

Ecole de la rue de la Boule.

Le Conseil autorise l'administration à louer une maison, place du Concert, et à l'aménager pour y installer l'école de garçons de la rue de la Boule, incendiée récemment. Un crédit de 3.000 fr. est voté à cet effet.

Ecole des Beaux-Arts

M. Vandenberge, architecte, vient de terminer un projet d'aménagement de l'Ecole des Beaux Arts dans les locaux de la rue de la Boule.

Ce projet, très soigneusement étudié, et répondant pleinement aux desiderata de l'enseignement artistique, accuse une dépense de 105,038 fr.

Le citoyen Delory fait remarquer que l'administration ne peut songer actuellement à faire exécuter le projet de M. Vandenberge, qui demanderait une dépense de 2 millions ou 2 millions et demi. Il y a donc lieu, dit-il, de se ranger du côté du projet de M. Vandenberge.

La question est renvoyée à la commission des travaux.

Le Conservatoire de musique

Le même architecte a aussi établi un projet de restauration et de transformation de notre conservatoire de musique.

L'ensemble des travaux à exécuter s'élève à 140,128 francs. L'examen de cette affaire est renvoyé à la commission des travaux.

Acquisition de terrain

Le conseil autorise l'administration à acquérir un terrain d'alignement rue Mouramant.

L'ABATTOIR

M. Gilquin, architecte, a établi un projet complet d'extension des abattoirs et de construction d'un marché couvert. La première partie du travail à réaliser consiste dans le démantèlement des fortifications. Les dépenses s'élèveraient à 80,528 fr. 74.

L'administration désirerait hâter l'exécution de ce projet qui permettrait d'occuper quelques-uns des nombreux ouvriers actuellement sans travail.

Renvoyé à la commission des travaux.

LE RAPPORT DU CITOYEN DELESALLE

Le citoyen Delesalle, délégué aux finances, donne lecture de son rapport sur la situation financière de la ville.

Nous publions plus haut ce rapport in-extenso.

Il constate une différence de 1,248,535 fr. 31 entre les sommes prévues pour la construction d'un centre universitaire et les dépenses réellement engagées.

Le Conseil donne acte de ce rapport, sous la réserve que la question de règlement des droits de douane, réclamés par M. Rouzé, entrepreneur, sera tranchée définitivement par le Conseil.

LES VIDANGES

M. Staes-Brame donne lecture de son rapport sur la création d'un service de vidanges. Cette question a déjà été traitée hier dans notre journal. Nos lecteurs connaissent donc tous les avantages que ce nouveau service municipal procurera aux habitants.

M. Staes-Brame critique le système actuel des vidanges et propose au conseil d'autoriser l'administration à racheter le matériel et les propriétés immobilières de la Société des Vidanges lilloises et à organiser un service municipal de vidanges.

Le rapport de M. Staes-Brame est adopté à l'unanimité. L'administration est donc autorisée à traiter avec M. Geoffroy, directeur propriétaire des vidanges lilloises, sur les bases suivantes :

La ville achète à M. Geoffroy, propriétaire des Vidanges Lilloises, ses terrains, son matériel, son exploitation, conformément aux états établis ci contre moyennant la somme de 900.000 fr.

M. Geoffroy mettra ses connaissances, ses aptitudes, au service de la ville, pour l'organisation d'un service de la propreté publique.

De plus, il continuera à diriger le service des vidanges pendant deux ou trois années à son choix, et pendant ce temps, il touchera, à la fin de chaque année la moitié des bénéfices réalisés, jusqu'à concurrence de 230.000 fr., somme nécessaire pour parfaire la somme de 1.130.000 fr., prix auquel est estimée son exploitation.

Le Conseil décide également que la vidange sera gratuite pour toutes les matières qui ne filtreront pas au-dessous 1 degré 1/2 Beaumé. Dans ce cas, l'enlèvement des matières fécales sera payé à raison de 3 fr. le mètre cube.

L'ÉCLAIRAGE

M. KOLB demande que l'administration exerce un contrôle actif sur les appareils d'éclairage électrique de la ville, leur énergie, le nombre d'heures.

M. STAES-BRAME déclare que ce contrôle sera exercé avec soin.

M. BRACKERS-D'HUGO demande un contrôle de l'éclairage au gaz et se plaint de la mauvaise qualité du gaz fourni à Lille.

Le citoyen STAES. — Le contrôle se fera régulièrement deux fois par mois, mais la défectuosité de l'éclairage au gaz réside complètement dans la faiblesse de la pression ; 28 mm. le jour et 30 mm. la nuit. Cette pression est à Paris, de 70 mm.

M. DESURMONT demande à l'Administration quelle a été la réponse faite par la Compagnie du gaz à la notification qui lui a été faite dernièrement par la Ville.

Le citoyen DELORY répond que la Compagnie proteste. Du reste, le maire donne lecture de cette protestation qui est ainsi conçue :

« En réponse à la signification à elle faite le 31 décembre 96, la Compagnie proteste contre la prétention formulée par la ville de Lille d'avoir la faculté de procéder elle-même à l'établissement d'un nouveau système d'éclairage autre que l'éclairage au gaz, tant pour la voie publique et les bâtiments communaux que pour l'éclairage privé, la ville s'arrogeant un droit que ne lui reconnaissent pas les conventions intervenues entre les parties ».

LES MÉDECINS DES HOPITAUX

M. DEBIERRE, adjoint, donne lecture du vœu suivant qu'il propose au Conseil :

« Le Conseil, considérant :

« 1° Que la population pauvre qui, seule, peuple les hôpitaux et hospices, a plus encore que la population riche, le droit d'être soignée par les médecins les plus expérimentés et les chirurgiens les plus habiles, d'autant qu'elle est plus malheureuse et n'a pas la faculté de choisir son médecin ;

« 2° Que dans toutes les grandes villes de France le recrutement du corps médico-chirurgical des hôpitaux se fait par voie de concours public ;

« 3° Que de cette façon les villes de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, etc., ont acquis un corps médical des hôpitaux respecté de tous, et faisant honneur à son pays par sa science et à l'humanité par son dévouement aux malades ;

« 4° Qu'il est regrettable que l'administration des hospices de Lille ne suive pas les mêmes habitudes des autres grandes villes et nomme elle-même les médecins des hôpitaux sans demander à ceux-ci de faire la preuve qu'ils ont les titres suffisants à la situation ambitionnée qu'ils sollicitent.

« Emet le vœu que la place de médecin ou de chirurgien des hospices de Lille soit désormais donnée au concours, et que seuls les médecins, qui ont fait leurs études dans les Facultés de l'Etat, soient admis à concourir, et donne mandat à ses délégués à l'Administration des hospices de soumettre ce vœu avec énergie auprès de ladite administration. »

M. WERQUIN demande le renvoi de ce vœu à une commission. Il s'étonne que l'administration des Hospices ait pris des décisions à la légère.

M. BARROIS déclare qu'il ne veut pas prendre la parole dans cette discussion, parce qu'il est administrateur des hospices.

M. VERLY dit qu'il serait partisan du vœu, s'il se bornait à demander que la place de médecin des hôpitaux soit désormais donnée au concours. Il ne faut pas, dit-il, s'occuper de l'origine des médecins.

M. DEBIERRE. — M. Verly peut demander la disjonction du vœu en deux parties : 1° le concours ; 2° l'origine des études.

Le citoyen DELORY met aux voix, en deux parties, le vœu présenté par M. Debierre.

M. Barrois se lève alors d'un air vexé et ne prend pas part aux votes.

Les deux parties sont adoptées.

Tous les socialistes et radicaux - socialistes ont voté pour que les médecins admis au concours aient fait leurs études dans les Facultés de l'Etat.

Ont voté contre, c'est-à-dire pour l'admission des médecins sortant de la faculté catholique :

MM. Brackers d'Hugo, Gossart, Kolb et Meurisse.

MM. Verly et Barrois se sont abstenus

RÉFORMES DANS L'ASSISTANCE MÉDICALE

Le citoyen GHESQUIÈRE adjoint, donne lecture du rapport suivant, qui est renvoyé à la commission de l'assistance publique :

Autant dans l'intérêt des malades que dans l'intérêt de la science médicale elle-même, nous proposons au Conseil municipal de bien vouloir s'associer, par un vote favorable, aux propositions suivantes de l'Administration municipale, propositions de réformes qui s'imposent dans l'assistance médicale de notre ville ;

« Considérant : qu'il serait préférable pour écarter tout soupçon de favoritisme, de nommer désormais les médecins proposés au service de l'assistance médicale au concours, à condition toutefois qu'ils soient de nationalité française et qu'ils aient fait leurs études dans une des facultés de médecine de l'Etat

« Le Conseil propose que ces conditions soient imposées désormais non seulement aux médecins des Hospices, mais aussi aux médecins de l'Etat-civil et des dispensaires des filles publiques de la ville de Lille ainsi qu'à ceux du Bureau de bienfaisance.

« L'administration municipale est donc autorisée à ne plus accepter à l'avenir, pour ses services d'état-civil, de visites sanitaires dans les écoles communales et des dispensaires, que des médecins nommés au concours dans les conditions susindiquées.

« L'administration municipale est autorisée également à proposer le concours dans les mêmes conditions au Bureau de bienfaisance pour les médecins de ses dispensaires et de lui proposer en outre, les réformes suivantes dans son service d'assistance médicale et dans son service des accouchements :

« 1° Que les malades puissent avoir la faculté de choisir leur médecin parmi les médecins chargés du traitement à domicile dans leur quartier ou circonscription médicale :

« 2° Que les femmes en couche puissent avoir également la faculté de choisir leur sage-femme parmi celles qui sont préposées au service d'accouchement de leur quartier ou circonscription médicale ;

« 3° Que les médecins chargés du traitement à domicile, reçoivent, si c'est possible, outre leur indemnité fixe, une indemnité variable suivant le nombre de visites qu'ils auraient faites pendant l'année ».

La séance est levée à midi.

M. VEL-DURAND

L'Eclair affirme que les sénateurs et les députés du Nord se réuniront mardi, en vue de se concerter sur l'interpellation annoncée au sujet du récent mouvement préfectoral et *en particulier, sur le remplacement de M. Vel-Durand.*

— « Les représentants du Nord, ajoute notre confrère, examineront notamment la question de savoir si le débat devra être porté devant le Sénat ou devant la Chambre ou même devant l'une et l'autre assemblée ».

Est-il besoin de dire que les représentants du Nord dont parle l'*Eclair* sont les seuls sénateurs et députés opportunistes ! Ces messieurs, en souvenir des services électoraux que leur a rendus M. Vel-Durand, avaient déjà fait annoncer *urbi et orbi* qu'ils interpelleraient le cabinet Méline sur la disgrâce du Préfet de Fourmies.

Cette annonce fut faite sous la première impression. Nous ne nous y arrêtâmes pas ici, sachant trop bien ce que valent ces sorties de colères opportunistes. Bien nous en a pris car l'information de l'*Eclair* indique déjà une reculade.

— Interpelleront !

— Interpelleront pas :

Les paris sont ouverts. Nous gageons, nous, qu'ils n'interpelleront pas et M. Vel-Durand, disgracié par Barthou, pourra reprendre à son compte l'amère et triste réflexion d'Ovide exilé par Auguste. ce *donec eris félix* qui s'applique à tous ceux qu'une foule d'amis encensent dans la prospérité et abandonnent dans... l'infortune.

Nous invitons nos correspondants à nous adresser, le jour même, les comptes-rendus de réunions ou conférences socialistes. Ils comprendront qu'il ne nous est guère possible de publier ces compte rendus, trois ou quatre jours après les réunions.

CHRONIQUE ELECTORALE

ENFIN !

Enfin ! La Sainte-Alliance a sorti ses candidats aux élections municipales complémentaires du 17 janvier.

Pas plus tard qu'hier matin, la *Dépêche* et l'*Echo* nous ont, en effet, appris que MM. Arthur Duhem, fabricant de toiles, et Marcel Laurenge, entrepreneur, avaient consenti à se laisser tailler un « complet » par le Suffrage Universel.

— Mais, — chose anormale, chose étrange, — la *Croix* n'a pas soufflé mot de ces candidatures laborieusement enfantées par ses deux compères en réaction et en cléricalisme !

Y aurait-il déjà brouille dans le ménage qui servit, en juin et en juillet derniers, les sauces à la Grosnier-Darragon et à la Barrois que les électeurs repoussèrent avec un dégoût si caractéristique ?

C'est possible. En tout cas le *Progrès du Nord* qui figura, lui aussi, alors, au nombre des cuisiniers, reste muet comme sa « consœur » la *Croix*. Nous n'osons croire cependant que les leçons du passé aient plus profité à celui-là qu'à celle-ci.

En attendant qu'un avenir — fatalement très prochain, — nous édifie à cet égard, nous déclarons tout net à la *Dépêche* et à l'*Echo*, à MM. Duhem et Laurenge, qu'ils seront piteusement battus, dimanche prochain. Les électeurs ne se démentiront pas à huit mois de distance, quoi qu'on fasse pour les « empaumer ».

Ce que l'on fera ?

Les feuilles de la Sainte-Alliance nous l'ont déjà indiqué

Pendant six jours, elles vont pincer de la corde patriotique !

— « Il importe, dit la *Dépêche*, que la majorité des électeurs lilloïs manifeste dans un vote solennel et non équivoque sa désapprobation de l'allure générale prise par l'administration actuelle et proteste contre le rôle qu'elle a joué *dans des événements trop récents et trop douloureux pour être sortis des mémoires.* »

Et à la même heure, l'*Echo* écrivait :

— « Contre ces hommes qui ont odieusement froissé les sentiments les plus chers d'une patriotique population, tous les patriotes doivent se dresser. »

La voilà leur campagne. Nous l'avions prévue et dénoncée. Elle ne nous effraie pas. Et si n'empêchera pas plus l'élection de Lesaffre et de Franc qu'elle n'a empêché celle de Ghesquière, alors qu'à cette époque cependant les électeurs pouvaient se laisser prendre aux mensonges et aux infamies qui étaient dirigés contre le Parti ouvrier Français.

Nous saurons d'ailleurs faire bonne justice, ici et dans nos réunions publiques des monopoleurs du patriotisme.

Nous sommes armés pour leur répondre.

En attendant, nous serions fort obligé à la *Dépêche* de nous dire ce qu'elle entend par « l'allure générale de l'administration actuelle ? »

Si elle a des reproches à formuler contre les actes du citoyen Delory et de ses collègues, comment se fait-il que *pas un* des élus qu'elle compte dans la minorité du Conseil n'ait jamais formulé la moindre critique contre ces actes ; — que, bien au contraire, ils s'y soient associés à maintes reprises et publiquement ?

L'heure n'est pas aux insinuations vagues et, dans son intérêt même, dans l'intérêt des candidats réactionnaires et cléricaux qu'elle nous présente après les avoir, au préalable, déguisés en républicains, elle doit apporter des faits précis.

Nous les attendons.

G. SIAUVE-EVAUSY.

RÉUNIONS PUBLIQUES

QUARTIER SAINT-MAURICE

Hier à 3 heures, a eu lieu à l'estaminet du Lion Belge, rue Saint Druon, au Pont du Lion d'Or, une grande réunion organisée pour entendre les citoyens Lesaffre, candidat du Parti ouvrier, Poulet, conseiller municipal et Vandaele.

Seul, ce dernier, retenu par une indisposition subite, n'a pu assister à la réunion.

Le bureau a été ainsi constitué : président, le citoyen Lesaffre ; assesseurs, les citoyens Crépin et Deplanchon.

Le citoyen Lesaffre a pris le premier la parole ; il a expliqué, en termes nets et précis, pourquoi il avait été invalidé, quelle était sa situation sociale ; il a manifesté son vif désir de pouvoir reprendre sa place au sein du conseil socialiste, afin de se consacrer, comme par le passé, à la défense de la cause si juste et si intéressante des prolétaires.

Le citoyen Lesaffre a ensuite donné la parole au citoyen Poulet.

Le sympathique conseiller municipal en termes simples, mais bien sentis, a dévoilé les manœuvres de l'opportunisme et de la bourgeoisie contre le prolétariat.

Il a fait appel aux électeurs pour faire sortir triomphante du scrutin de dimanche prochain, les noms des candidats du Parti ouvrier, Lesaffre et Franc.

Ses paroles ont été, à maintes reprises, couvertes par les applaudissements de la nombreuse assistance

A la fin de la séance, l'ordre du jour suivant, lu par le citoyen Crépin, a été voté à l'unanimité :

Les électeurs, réunis à la salle du Lion belge, rue St-Druon à St-Maurice, remercient le citoyen Poulet d'être venu parmi eux. Ils déclarent protester tous avec vigueur contre le cas d'invalidation du citoyen Lesaffre et promettent de voter pour les candidats du Parti ouvrier, les citoyens Lesaffre et Franc, qui iront apporter leur concours aux élus de l'Hôtel-de-Ville pour obtenir une amélioration sensible au sort de la classe ouvrière. »

C'est aux cris de Vive la République sociale ! vive Franc ! Vive Lesaffre que la séance a été levée.

***

Aujourd'hui LUNDI 11, à 8 heures du soir, réunions publiques :

Salle de Brûle Maison, rue du Marché aux Bêtes, avec les citoyens Delesalle, Franc et Henri Ghesquière ;

Salle de Versailles, rue de Poids, avec les citoyens Lesaffre, Delory et Samson ;

Salle de Saint-Agnès, chemin des Vachers, à Canteleu, avec les citoyens Siauve-Evausy et Ragheboom.

***

Fédération des Cercles réformistes

Nous recevons les communications suivantes :

Le cercle radical de la « Justice », réuni le 10 janvier 1897, après avoir entendu les citoyens Delerue et Sever, ses élus au Conseil municipal, les félicite de leur énergie et invite l'assemblée à porter ses suffrages sur les noms des citoyens Douche et Lebrun qui se sont engagés à défendre le programme admis par la Fédération des cercles radicaux.

— Lundi 11 janvier, à 8 heures du soir, assemblée générale.

Ordre du jour : Elections municipales du 17 janvier

Présence indispensable

Un secrétaire se tiendra en permanence au siège pour toutes les communications concernant les élections.

REVUE DE LA PRESSE

L'AGONIE DU MINISTÈRE

La *Petite République* commente l'information du *Soir*, disant que l'interpellation Carnaud, sur la nomination de M. Doumer, peut être grosse de conséquences indirectes ;

Attendons nous donc à voir le cabinet Méline se présenter en pleine dislocation devant la Chambre.

Et, maintenant, il serait peut-être curieux de rechercher d'où émane l'information que nous venons de commenter.

Ce ne serait point difficile. Il suffit de se rappeler l'attitude de M. Barthou lors du procès des Grandes Compagnies devant le Conseil d'Etat. On n'a pas oublié que, ministre des travaux publics, il porta le coup décisif au cabinet Ribot.

M. Barthou est donc coutumier de ces manœuvres hypocrites : il trahit volontiers les hommes dont il partage la fortune,

Nous avons donc tout lieu de croire que la note du *Soir* est sortie toute faite du ministère de la place Beauvau.

Cela est d'autant plus probable que, dès la première heure, M. Barthou a proclamé bien haut son opposition à la nomination de M. Doumer

Toutes ces intrigues n'ont d'ailleurs d'autre importance que de nous montrer une fois de plus les chinoiseries du régime parlementaire et les louches combinaisons du monde officiel.

Il faudrait que le pays eût une rude provision d'optimisme pour se croire en sûreté entre les mains de ces clodoches qui se disputent les uns les autres et s'entremordent comme des toutous voraces autour d'une appétissante pâtée.

***

LE VIEUX PERSISTE

Sous ce titre, Henri Rochefort joue avec le vieux bandit Constans, comme un chat avec une pet te souris :

Si on connait les hommes à la façon dont ils supportent l'infortune, il faut convenir que l'infortuné Constans est une bien vilaine connaissance.

Jamais attackboulé n'a encaissé honteusement flanché devant l'échafaud parlementaire. Le vieux Jean Hiroux ne veut absolument pas mourir. Il fait demander sa grâce dans tous les journaux ministériels, et, tout en déclarant qu'il n'a rien à dire, se prête avec une lâcheté sans précédent aux interviews les plus honteuses pour lui.

Le cynique a fait place au pleurnicheur. Il avait, de concert avec le sous-préfet de Saint-Gaudens, catéchisé énergiquement les délégués sénatoriaux, les invitant nettement à écrire d'abord son nom sur leur bulletin et à lâcher sans le moindre scrupule ses trois autres compagnons de liste : Rémusat, Camperas et surtout Adrien Hébrard.

Au cas où celui-ci ignorerait ce détail, je me fais un devoir de le lui apprendre : il est toujours bon d'être renseigné sur ses amis.

Constans ne doutait pas que tant de scélératesse ne fut couronné de succès. Le succès n'est pas venu, mais la scélératesse n'a fait que s'en accroître. N'ayant pu parvenir à faire élire nuller M. de Rémusat par les électeurs sénatoriaux, il a conçu le projet de le faire invalider par le Sénat et de lui escroquer ainsi un fauteuil.

Et il a lancé sur cette piste tous les journaux dont les directeurs assistaient autrefois à ses soirées du ministère. Il compte exercer ainsi sur ses anciens complices de la Haute Cour une pression assez intense pour les déterminer à mettre M. de Rémusat à la porte du Luxembourg, à seule fin d'y faire entrer un candidat qui a été battu par une majorité de cent-trente quatre voix.

J'ignore s'il y a dans l'agglomération sénatoriale un seul père-conscrit pour s'associer à cette nouvelle flibusterie. Mais si le Sénat commettait l'effroyable imprudence de la consommer, il n'aurait plus qu'à disparaître dans les profondeurs du dégoût public, sous lequel il est déjà aux trois quarts submergé.

***

LA CONSTITUTION DE 1875

Henry Maret dit avec raison, dans le *Radical*, que l'orléanisme règne depuis le moment où a été votée la Constitution monarchique de 1875.

Les républicains, se croyant très habiles, n'ont voté la Constitution orléaniste que pour la changer à bref délai. C'est le cas de dire qu'ils ne l'embrassaient que pour l'étouffer. Ils tendaient le piège ; malheureusement ils y tombaient eux-mêmes.

Quand ils sont devenus les plus forts, comme ils s'y attendaient, ils se sont bien gardés de tenir leur promesse et de réaliser leur vœu. Ils ont conservé, ils conservent encore avec soin la Constitution antidémocratique. Pourquoi ? Eh ! mon Dieu ! parce que le fonctionnement de cette Constitution les a oriémés à eux-mêmes. Ils ne sont plus rien libéraux et démocrates que de nom, conservateurs de fait. L'orléanisme, le vrai, les étendait là ; saisis à ce tournant, il s'est emparé d'eux et de la République. Et l'on ne peut voir aucune différence sensible entre le gouvernement bourgeois et rétrograde de Louis-Philippe et le gouvernement bourgeois et rétrograde du monsieur de l'Elysée. Et le jour est venu où les ralliés ont pu entrer en scène, et la Révolution leur a rendu son épée

On ne reviendra plus. C'est trop tard. Le vieil ordre s'est rétabli, et tout est à recommencer. O naïveté, que de bêtises on fait sous ton nom !

VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

Liste des numéros gagnants

126.109	Louche en métal blanc argenté.
150.789	Belle chemise d'homme.
1.095.459	Montre en acier oxydé.
710.736	Deux lampes en porcelaine.
289.914	Cabaret en verre de Bohême.
487.492	Revolver.
250.312	Six cuillères à café argentées.
605.800	Deux volumes (Œuvres de Diderot).
86.314	Trois chemises pour homme.
2.107.730	Drap pour robe.
717.826	Belle chemise d'homme
401.047	Belle marmite émaillée bombée.
130.053	Six cuillères à café argentées.
77.913	Sortie de bal.
601.657	Deux volumes
1.142.567	Bébé parisien.
455.601	Trois chemises pour hommes.
652.670	Etoffe pour robe.
502.811	Boîte de compas.
2.124.194	Montre acier oxydé.
1.111.512	Beau fichu de laine avec boîte.
831.962	Jeu de brosses à tête et à habits.
222.207	Six cuillers à café argentées.
59.831	Litre de malaga
970.133	Bébé mascotte.
932.948	Superbe salle à manger en vieux chêne.
691.203	Cabaret en cristal.
146.314	Etoffe pour robe.
401.695	Parapluie beau m dèle.
239.871	Volume (l'Homme selon la science)
5.185	Six cuillères à café argentées.
242.789	Volume (chants révolutionnaires).
1.212.745	Deux chemises pour homme.
971.334	Louche en métal argenté.
12.903	Bouteille muscat.

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

Cette rencontre avait exaspéré Damiens et terrifié Dravalde.

— Vous avez vu sa figure de grisette ?

— Mais, Damiens, je la trouve fort jolie.

— Comment pouvez-vous trouver jolie cette créature sans âme, sans cœur, sans mœurs ?... On nous a fait sortir trop tôt du ramp.

— Pourquoi ?

— Pourquoi ? parce que je me serais arrangé pour jouer un vilain tour à cette femme qui va semer le camp avec ses fraîcheurs et sa poudre, pouah !

— Dravalde ne put s'empêcher de rire.

— Vous riez ? quand vous saurez les méfaits de cette créature, vous ne rirez plus.

— On devrait l'empêcher de faire commerce. Elle est sans nature. Elle est moins coupable que le vice, elle est vice même.

— C'est vrai, c'est très vrai, murmura Damiens qui devint tout à coup pensif.

— Cette rencontre a empoisonné l'air que je respire, ajouta-t-il au bout d'un moment.

— Est-ce que votre folie de haine vous reprend ?

— Elle ne me quitte jamais.

— Laissez donc cette femme, elle est si loin de vous... de nous.

— Vous vous trompez étrangement, nous marchons dans son ombre ; elle nous affame et nous persécute.

— Je tâcherai de vous comprendre. Tenez, voilà l'Oise, ce cours d'eau que la lune éclaire ; plus loin, vous pouvez voir l'abbaye de la chanoinesse d'Harcourt, la protectrice de ma chère Arlette.

— Oh ! ce nom-là parfume mon âme... Je reverrai cette enfant, n'est-ce pas, camarade ? Si nous nous arrêtions à l'abbaye ?

— Ah ! mon frère Dravalde vivement. Nous lui déplairions, j'en suis sûr.

Et il regarda de la route les lumières trembloter sous le feuillage naissant.

Il poussa un profond soupir, posa sa joue dans sa main et ne dit plus un mot.

Damiens respecta son silence.

L'abbaye où s'était retirée Mme la chanoinesse d'Harcourt, après la fin de la Régence, n'était qu'à une lieue et demie du Ravin-des-Chênes, hameau où étaient nés Dravalde, Pons et Arlette Mérotien. Plusieurs chemins, que connaissait bien le héros de Barri, traversaient la route qu'il suivait, et il eut le courage de ne pas les regarder pour éloigner la tentation qui le prenait de s'y engager.

On appelait la retraite choisie par la chanoinesse : « le Nid aux Saints, » et ce nom convenait vraiment à cette abbaye entourée de tombes, de statues de vierges. Il s'en trouvait dans le bois qui l'abritait, dans les jardins, dans les prés ; ce petit espace avait donné asile à tous les saints du calendrier.

Ces pierres blanches au milieu de la verdure et des mousses, ces statues mystiques évoquaient les ombres d'un monde disparu.

L'Oise baignait les prés qui formaient une ceinture d'émeraude « au Nid des Saints ». On y accédait par un joli chemin fermé de haies vives, bordé de noyers d'un grand rapport. Dans les angles, des massifs de lilas blanc courbaient leur tête fleurie sur le chemin.

La toiture fruste ne disait rien ; l'abbaye ressemblait à une vieille maison basse comme il y en a tant. Un escalier en pierre blanche conduisait à un hall soutenu par des piliers tordus terminés par des éventails en chêne finement sculptés.

Cette architecture était étrange et avait beaucoup de similitude avec les décors du château de Mondion.

Ce hall ou cette galerie, comme on voudra, était pavé d'un carreau d'un rouge vif, couleur perdue à notre époque.

Les quatre fenêtres en ogive de la chapelle étaient encadrées d'éventails sculptés d'une façon fort gracieuse.

Le matin, le feuillage venait y mêler ses ombres mobiles et poétiques. Des niches décoraient l'entre-deux des fenêtres ; elles reproduisaient dans la pierre avec un art infini les sculptures des éventails en chêne. Elles étaient ornées de saints dans l'attitude ardente de la prière et d'aimables vierges aux mains jointes.

Cet ensemble, pour des yeux habitués à l'infini de la méditation, avait un attrait puissant sur l'âme par les images qu'il évoquait.

Le parloir, avec ses fenêtres grillées, se trouvait de l'autre côté du hall : c'était une pièce nue et d'une propreté méticuleuse. Le salon et les chambres étaient mondains par leur élégance.

La chanoinesse dont l'esprit, après avoir fait le tour de toutes les jouissances terrestres et s'en être enivré, avait rompu avec Satan, escorté de ses pompes et de ses plaisirs, se plongeait dans l'idéal infini de la religion qu'elle faisait aimable et douce.

La solitude, malgré l'âge, avait laissé à sa beauté ce charme particulier qui captivait la cour du régent.

Son teint, sous la robe violette, avait cette blancheur qui rappelle celle de l'âme.

L'amie intime de la fille aînée du régent avait eu beaucoup de mal à se faire pardonner ses ivresses d'autrefois. Fort riche, ne désirant que le repos et la tranquillité, elle s'était laissé oublier dans sa retraite avec une bonne foi non exempte de grandeur.

Personne à la nouvelle cour ne se souvenait d'elle : on la croyait morte depuis trente ans.

Quand on a eu pour ordinaire tous les mets d'une table somptueuse, l'estomac se blase, il demande avec insistance des aliments simples.

Il en est ainsi de l'âme et de l'esprit.

Mlle d'Harcourt avait une telle horreur du passé qu'elle s'était défaite de tout ce qui pouvait le lui rappeler.

Dans un pèlerinage annuel de la Vierge noire, elle avait rencontré Arlette occupée à parer la Vierge de fleurs et de rubans.

Le charme étrange de cette fillette, son accoutrement, avaient séduit la chanoinesse. Il y avait tant de clarté dans son œil bleu, tant d'innocence sur son frais visage, que Mlle d'Harcourt voulut l'emmener le soir même à l'abbaye.

Cette nature sauvage avait une grande saveur, une haute portée, une allure libre tout à fait déconcertante, une ignorance adorable, une sensibilité vraiment exquise.

Les belles choses la trouvèrent prête à l'admiration.

Il y avait donc dans des endroits ignorés des filles de serfs qui valaient mieux que les filles des plus grands seigneurs ?

« Quel dommage que la hâle flétrisse ce teint si blanc, si pur ! pensait la chanoinesse, et que le travail gâte de pareilles mains ! Mon Dieu ! qu'elle est jolie ! et comme elle m'intéresse ! »

Mlle d'Harcourt fit partager à Arlette ses promenades dans le haut et dans ses terres ; elle lui apprit à lire et fut étonnée de la rapidité de ses progrès. Elle ne savait plus comment la qualifier, elle l'appela « petite fée ». Elle se montra si douce, si bienveillante, que la jeune Arlette se mit à l'aimer de toute son âme.

Les Mérotien, très flattés de cette distinction, laissèrent à la chanoinesse la libre disposition de leur fille, qui apprenait à l'abbaye beaucoup de choses : à se tenir, à marcher, à manger, à toucher aux objets, sans négliger, bien entendu, les attributs de sa condition.

Les chambres, le salon, n'avaient d'œil que faite par elle. Le beurre n'était propre, n'était bon que sortant de ses mains.

Arlette grandit à l'abbaye sans oublier le Ravin-des-Chênes et son cher compagnon et ami Dravalde Pons.

La chanoinesse n'apprit certainement pas à penser à Arlette, — les femmes aussi bien qu'une partie de hommes de cette époque ignoraient cet art que les encyclopédistes ont enseigné, — mais elle donna de l'essor et un peu de culture à ce jeune esprit qu'elle dégagea de sa rusticité sans lui enlever la côté nature de sa superbe innocence. La chanoinesse, avec une délicatesse extrême, une clarté parfaite, inscrivit le mot « pureté » dans cette jeune âme déjà robuste et toute neuve.

— Rappelle-toi, petite, ajoutait Mlle d'Harcourt, que la pureté est le seul bien des femmes, qu'elle surpasse la beauté, qu'il n'y a rien au-dessus.